

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr – site internet : www.sied70.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
du 24 novembre 2022**

Présents en présentiel :

Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Viviane CARSANA (Déléguée de Vaire-et-Montoille).

Présents en distanciel :

Marie BRETON (Vice-Présidente), Aline PASTORET (Déléguée de BAIGNE), Christian TERRASSON (Délégué de PONTCEY), Jean-Pierre VIROT (Délégué de CHARCENNE), Dylan DEMARCHE (Représentant de l'Association des Maires de France), Mme FAIVRE MOREL Elisabeth (Haute-Saône Nature environnement), Nicolas MONIOT (ADERA).

Excusé : Thierry BROSSIER (Représentant de l'association Bourgogne Franche-Comté Mobilité Électrique).

Le Président de la commission mixte « Commission Consultative des Services Publics Locaux », Jean-Marc JAVAUX, ouvre la séance qui se déroule en mixte, en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70 000 VESOUL, et en visioconférence.

Vente de chaleur :

Monsieur le Président présente l'ensemble de l'activité bois énergie du SIED 70 et notamment, les prix de vente de la chaleur des 3 chaufferies bois que le SIED 70 gère en régie.

Il précise que les prix sont stables depuis 2013 mais que ceux-ci devront vraisemblablement être revus à la hausse compte tenu courant 2023 compte tenu de l'inflation. Dans cette éventualité, de nouveaux tarifs seront présentés à une réunion de la CCSPL envisagée.

Monsieur MONIOT demande si les extensions des chaufferies avaient été prévues à la construction des chaufferies.

Il est indiqué que ces extensions, sans modification de puissance, sont essentiellement possibles en raison des baisses de consommation constatées grâce à des travaux d'isolation.

Monsieur VIROT demande ce qui a motivé les changements de prestataires

Il est indiqué que les marchés sont signés pour 3 ans minimum. A l'issue de la période contractuelle, les prestataires sont alors mis en concurrence dans le cadre d'une consultation conforme au code de la commande publique en vigueur.

Les membres de la commission prennent acte des tarifs pratiqués et de la possible évolution à la hausse de ces derniers.

Recharge publique de véhicules électriques et hybrides rechargeables :

Monsieur le Président présente un bilan du fonctionnement des infrastructures de recharge publique de véhicules électriques et hybrides rechargeables gérées actuellement dans le cadre d'une régie externalisée. Il rappelle que la recharge sur ces bornes est gratuite jusqu'au 31 décembre 2022 en application des décisions prises en Comité Syndical.

Monsieur le Président déclare également que 10 bornes de recharge rapide seront installées en 2023 sur le département et en précise les emplacements.

Monsieur le Président expose le mode de calcul des tarifs proposés aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2023. Il ajoute que ces tarifs seront susceptibles d'évolution courant 2023 en fonction de la fréquentation réelle des bornes et des tarifs d'électricité (en cours de négociation) appliqués.

La Commission CCSPL émet un avis favorable aux tarifs proposés.

Distribution publique de gaz naturel :

Monsieur le Président rappelle que le SIED 70 exerce cette compétence dans 4 communes Corbenay, Gray-la-Ville, La Côte et Roye. Il indique qu'un contrôle de concession a été lancé en 2022 sur ces concessions. Les résultats en seront présentés à l'issue du contrôle à une prochaine réunion de la commission.

Les membres de la commission prennent acte de cette information.

Distribution publique d'électricité :

Monsieur le Président informe les membres de la commission qu'un contrôle de concession sera réalisé, dans le cadre du contrat signé fin 2019, sur l'activité de Enedis en prévision des négociations prévues sur le montant de l'article 8 et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Les membres de la commission prennent acte de cette information.